

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 9 avril 2024

Délibération

N° 24.100.4

En exercice ... 37

Présents 27

Votants 32

Pour 30

Contre 0

Abstentions... 2

**PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE SOCIAL ET
SOLIDAIRE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION
PARTAGE ET LA DOMITIENNE POUR L'ANNÉE 2024 -
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 03/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre

Et le 9 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Philippe JUAN.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240409-DELIB_24_10

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 9 avril 2024

Convention de partenariat entre l'association PARTAGE et La Domitienne pour l'année 2024 - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'avis de la commission « action sociale et solidaire » en séance du 19 octobre 2023 ;

Vu le projet de convention de partenariat 2024 ci-annexé ;

Considérant que, dans le cadre de sa compétence action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté de communes La Domitienne met en place des actions spécifiques de cohésion sociale en adhérant notamment à l'association Partage ;

Considérant que l'association Partage, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et d'organiser des actions collectives en leur faveur, poursuit en 2024 ses actions d'accompagnement pour l'organisation d'activités physiques adaptées, d'ateliers mémoire, de conférences ou encore d'actions relatives à la semaine bleue ;

Considérant que, dans le cadre de ce partenariat, au regard notamment de l'implication de la ludothèque à travers l'animation de temps de jeux dans les EHPAD, l'association Partage a décidé de participer, en 2024, à l'acquisition de jeux pour les seniors ;

Considérant que, par conséquent, vu l'intérêt que représente ce partenariat, il convient de le poursuivre en 2024 et d'attribuer à l'association Partage un montant de cotisation de 4 987 € calculé sur la base de 0.60 € par habitant de plus de 60 ans ;

Considérant enfin qu'il convient d'inscrire, en sus, la somme de 2 000 € pour des actions collectives concernant au moins la moitié des communes membres ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Thierry DAURAT, 6^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Alain CARALP (en tant que Président de l'association Partage),

Thierry MAURAT (représenté par Alain CARALP)

A l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions),

I. APPROUVE le projet de convention de partenariat ci-annexé à conclure avec l'association Partage.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention à intervenir.

III. PRÉCISE que les crédits afférents feront l'objet d'une proposition d'inscription au budget principal de l'exercice 2024, au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

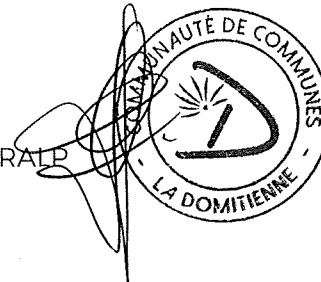
99_DE-034-243400488-20240409-DELIB_24_10

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne

Alain CARALP

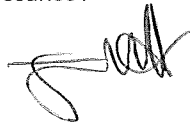
The image shows a handwritten signature in black ink that overlaps with a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LA DOMITIENNE' at the bottom, with a stylized logo in the center.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **17 AVR. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **17 AVR. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Jean-Philippe JUAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Juan', written in a cursive style.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-2024 04 09-DEL IB_24_10

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240409-DELIB_24_10